

LE MOT DU MAIRE

# ST-GENIS-SUR-MENTHON

C'est avec un vif plaisir que je vous adresse le premier bulletin municipal élaboré par la commission "information". A cette occasion, je voudrais remercier tout particulièrement les anciens élus pour leur dévouement et leur étroite collaboration. Les années nouvelles nous apportent de nouveaux défis.

Avant de quitter ce que fut l'année 1991, j'ai une pensée toute particulière pour l'un de nos conseillers et notre cantonnier qui nous ont tant aidés et soutenus pendant ces quelques années.

Pages



*bulletin municipal n° 1*

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## sommaire

C'est avec un vif plaisir que je vous adresse le premier bulletin municipal élaboré par la commission "information". A cette occasion, je voudrais remercier tout particulièrement les anciens élus pour leur dévouement et leur étroite collaboration à la gestion de notre commune durant de nombreuses années.



1er RANG (bas) :

2ème RANG (haut) :

de gauche à droite

Jean PASQUALIN  
Abel GREFFET (Maire)  
René GUICHARD (1er adjoint)  
Marius PERRAT (2ème adjoint)

Jean-Marc FERRAND  
Bernard VENET  
Christophe GREFFET  
Jean-Christophe MONIER  
Roger LANDRE  
Patrice PONTUS

## **sommaire**

	<b>Pages</b>
Le mot du maire .....	p 1
Le conseil municipal .....	P 2
Les commissions communales .....	p 3
Les syndicats intercommunaux .....	p 4
L'état-civil .....	p 6
Le budget .....	p 7
Joseph Paquet, 1er maire de St-Genis/Menthon .....	p 9
La vie à St-Genis/Menthon à la veille de la Révolution .....	p 10
Il faut savoir .....	p 12
Service public .....	p 13
Les associations .....	p 14

# LE MOT DU MAIRE

C'est avec un vif plaisir que je vous adresse le premier bulletin municipal élaboré par la commission "information". A cette occasion, je voudrais remercier tout particulièrement les anciens élus pour leur dévouement et leur étroite collaboration à la gestion de notre commune durant de nombreuses années.

Avant de retraçer ce que fût l'année 1989, j'ai une pensée toute particulière pour l'un de nos conseillers et notre cantonnier qui nous ont quittés prématurément il y a quelques mois.

1989 aura vu l'achèvement des travaux dans les bâtiments scolaires. Deux logements et une salle informatique ont ainsi été aménagés. L'installation de garages destinés aux locataires contribue à rendre ces habitations encore plus fonctionnelles.

La voirie a également fait l'objet d'un effort particulier : avec la réfection des voies communales de la Mulatière, de Créffion, de Cocogne et de Nécudet, c'est plus du quart du budget d'investissement qui a été engagé. Cet effort n'a cependant pas été compensé par un recours à la fiscalité : les taux des quatre taxes locales sont restés inchangés, plaçant Saint-Genis parmi les communes les moins imposées du canton.

Les projets pour 1990 sont tout aussi nombreux. La remise en état des chemins communaux constitue une priorité budgétaire et certainement pour plusieurs années encore.

1990 verra également l'ouverture de la bibliothèque municipale grâce au concours de la B.C.P. (Bibliothèque Centrale de Prêt du département de l'Ain) et à l'aide appréciée de bénévoles. En effet, face aux possibilités financières limitées dont nous disposons, l'initiative bénévole reste encore le meilleur moyen de concrétiser les projets locaux, à l'image du comité de fleurissement qui, en oeuvrant à l'embellissement de notre commune, a obtenu le 2ème prix départemental. Cette mise en valeur du bourg et de ses abords sera d'autant plus remarquée que la Route de la Bresse sillonne désormais notre village, au plus grand plaisir des touristes.

Des actions semblables restent à développer. Notre conviction et notre volonté feront en sorte que 1990 soit une bonne année pour notre commune.

Abel GREFFET

Maire de Saint-Genis-sur-Menthon

# COMMISSIONS COMMUNALES

## Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

M. Abel GREFFET  
M. Marius PERRAT  
M. Jean-Marc FERRAND  
M. Patrice PONTIUS  
M. Bernard VENET

## Bâtiments

M. Abel GREFFET  
M. René GUICHARD  
M. Marius PERRAT  
M. Jean PASQUALIN  
M. Bernard VENET

## Voirie - Assainissement

M. Abel GREFFET  
M. Marius PERRAT  
M. Christophe GREFFET  
M. Roger LANDRE  
M. Jean-Christophe MONIER

## Animation - Information

M. Abel GREFFET  
M. Jean-Marc FERRAND  
M. Christophe GREFFET  
M. Jean PASQUALIN  
M. Bernard VENET

## Affaires scolaires

M. Abel GREFFET  
M. René GUICHARD  
M. Roger LANDRE  
M. Patrice PONTIUS

## Personnel communal

M. Abel GREFFET  
M. René GUICHARD  
M. Roger LANDRE

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DU CANTON DE PONT-DE-VEYLE (S.I.V.O.M.)

#### COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Jean-François PELLETIER (maire de SAINT-CYR-SUR-MENTHON)  
Vice-Présidents : M. Abel GREFFET (maire de SAINT-GENIS-SUR-MENTHON)  
: M. Raymond VERNATON (maire de GRIEGES)  
Secrétaires : M. Christian LAY (CRUZILLES-LES-MEPILLAT)  
: M. Gérard DUBOIS (PERREX)  
Délégués de la commune :  
M. GREFFET Christophe (titulaire)  
M. GUICHARD René (suppléant)  
M. VENET Bernard (suppléant)

Le syndicat poursuit les objectifs suivants :

- coordonner les investissements publics dans les communes adhérentes et en faciliter le financement et la réalisation par tout moyen approprié,
- réaliser les travaux nécessaires à la mise en place de services publics communs ou tout autre organisme au fur et à mesure des nécessités et en assurer le fonctionnement,
- faire fonctionner ces services,
- faciliter toute initiative de nature à favoriser l'expansion économique du canton et l'expansion sociale des communes intéressées.

Il est habilité à exercer les compétences suivantes :

#### A) Compétences à caractère obligatoire :

COLLEGE : fonctionnement et investissement dans le cadre des délégations qui pourront lui être dévolues par le Département.

GYMNASE : fonctionnement et investissement.

#### B) Compétences à caractère optionnel

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DES GARAGES : pour la gendarmerie.

ORDURES MENAGERES : collecte et traitement

SYNDICAT D'INITIATIVE INTERCOMMUNAL ET ANIMATION

AIDE AU DEVELOPPEMENT DU SPORT DANS LE CADRE DU CANTON

AIDE AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL OU ARTISANAL.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA BASSE-VEYLE ET DE SES AFFLUENTS

#### COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Pierre GATHERON (maire de PONT-DE-VEYLE)  
Vice-Présidents : M. Alphonse LONGERON (VONNAS)  
: M. Raymond DESPLANCHES (CROTTET)  
Secrétaire : M. René BERNARDIN (CONFRANCON)  
Membres : M. Robert GUILLARD (MEZERIAT)  
: M. Yves VAVRILLE (BIZIAT)

Délégués de la commune :

M. Abel GREFFET (titulaire)  
M. Roger LANDRE (titulaire)  
M. René GUICHARD (suppléant)  
M. Patrice PONTUS (suppléant)

Ce syndicat a pour objet la remise en état de tous les cours d'eau du bassin de la Basse-Veyle et l'hydraulique agricole.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE L'AIN

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Jean PEPIN (vice-président du conseil général, maire de SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX)  
Vice-Présidents : M. Louis BAISE (maire de SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX)  
: M. Clovis BERTHON (GRILLY)  
: M. Roger FOLLIET (ANDERT-ET-CONDON)  
Secrétaires : M. Jean RAPHY (conseiller général, maire de HAUTECOURT-ROMANECHÉ)  
: M. Jean-Maurice BROYER (maire de SAMOGNAT)  
: M. Eric GILBERT (maire de VAUX-EN-BUGEY)  
: M. Helmut SCHWENZER (conseiller général, maire de VIRIEU-LE-PETIT)  
: M. Claude TERNANT (maire de CULOZ)

Délégué de la commune :

M. Abel GREFFET

Le syndicat a pour rôle de :

- contribuer à créer un équilibre entre zone urbaine et zone rurale au sein du Département par ses missions d'électrification, de conseils et ses aides financières,
- permettre à l'agriculture, l'artisanat, les petites entreprises, de se maintenir, voire même de se développer et se moderniser, par ses contributions financières,
- permettre aux élus de mettre en oeuvre la réalisation de leurs projets.

DOMAINES D'INTERVENTION

En électrification rurale :

- renforcement des réseaux : depuis 1984, le syndicat assure gratuitement le renforcement des réseaux existants pour le compte des communes ou syndicats locaux dans lesquels il perçoit la taxe.
- extensions de réseaux : Ces travaux se rapportent à l'alimentation en électricité de toutes les réalisations dont les communes assurent la maîtrise d'ouvrage (équipements communaux et intercommunaux).  
En éclairage public,  
En mission de conseil.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE LA SUBDIVISION DE THOISSEY

Délégués de la commune :

M. GREFFET Abel (titulaire)  
M. LANDRE Roger (titulaire)  
M. GREFFET Christophe (suppléant)

Le rôle de ce syndicat est d'entretenir les voies communales à la demande de la collectivité.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU "SAONE-VEYLE"

### Délégués de la commune

M. Abel GREFFET (titulaire)  
M. René GUICHARD (titulaire)  
M. Jean-Christophe MONIER (suppléant)

Le rôle de ce syndicat est l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CENTRE DE SECOURS INTERCOMMUNAL DE PONT-DE-VEYLE

### COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Pierre GATHERON (maire de PONT-DE-VEYLE)  
Vice-Présidents : M. Henri TRALLERO (maire de BAGE-LE-CHATEL)  
: M. André DAUJAT (maire de PERREX)  
Secrétaires : M. Jean MUSY (maire de BIZIAT)  
: M. André JOSSERAND (maire de SAINT-ANDRE-DE-BAGE)

### Délégués de la commune :

M. GREFFET Abel  
M. VENET Bernard

Le syndicat a pour objet l'entretien de la caserne et la gestion du centre de secours intercommunal.

# Etat-Civil de l'année 1989

## NAISSANCES

DURAND Pierre	03 octobre
FOILLERET Marion	30 juillet
FOILLERET Mathieu	30 juillet
MERLE Samy Mathieu	30 juin
MERLE Valentin	08 décembre
VAROT Alexis	14 octobre

## MARIAGES

GUILLERMIN Patrick  
et MELIN Catherine 22 juillet

## DECES

CALLEN Robert	28 juin
CARAGE Jules Alexandre	11 août
CHAFFAUD Maurice	28 août
MOREL Gilbert	14 août

# BUDGET 1989

Chaque année, il appartient au conseil municipal et c'est une des tâches les plus importantes, de voter le budget élaboré et présenté par le maire.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes de la collectivité pour une année. Il traduit en termes financiers et fiscaux les orientations et les actions poursuivies pour le développement et l'administration de la commune.

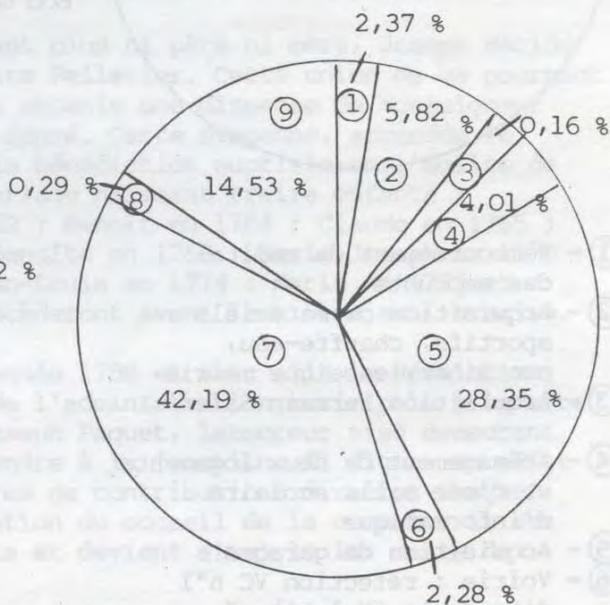
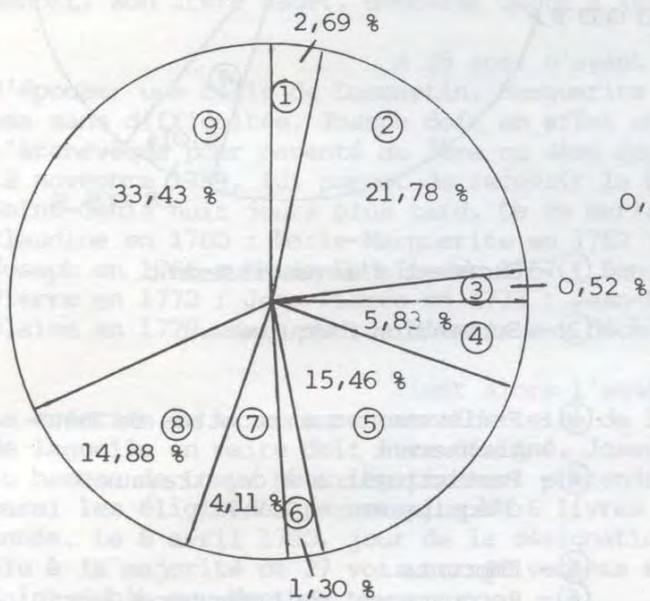
Le budget comprend deux parties principales :

A) la section de fonctionnement : elle regroupe les dépenses imputables à l'activité des services locaux, aux interventions en faveur de tiers, aux frais financiers et qui tendent à se renouveler annuellement.

Vous trouverez ci-dessous le résultat des réalisations de cette section pour l'année 89.

DEPENSES : 818 412,81 F

RECETTES : 952 167,94 F



① - Denrées et fournitures	: 21 989,72 F	① - Produits d'exploitation	: 22 604,60 F
② - Frais de personnel	: 178 243,20 F	② - Produits domaniaux	: 55 436,82 F
③ - Impôts et taxes	: 4 226,00 F	③ - Produits financiers	: 1 549,78 F
④ - Travaux et services	: 47 686,37 F	④ - Recouvrements divers	: 38 152,38 F
⑤ - Participations et contingent	: 126 512,41 F	⑤ - Dotation globale de fonctionnement (Etat)	: 269 908,00 F
⑥ - Subventions	: 10 632,00 F	⑥ - Impôts indirects	: 21 713,90 F
⑦ - Frais de gestion	: 33 674,13 F	⑦ - Contributions directs	: 401 732,96 F
⑧ - Intérêts des emprunts	: 121 843,10 F	⑧ - Travaux d'équipement	: 2 729,31 F
⑨ - Prélèvement pour dépenses d'investissement.	: 273 605,88 F	⑨ - Produits antérieurs	: 138 340,19 F

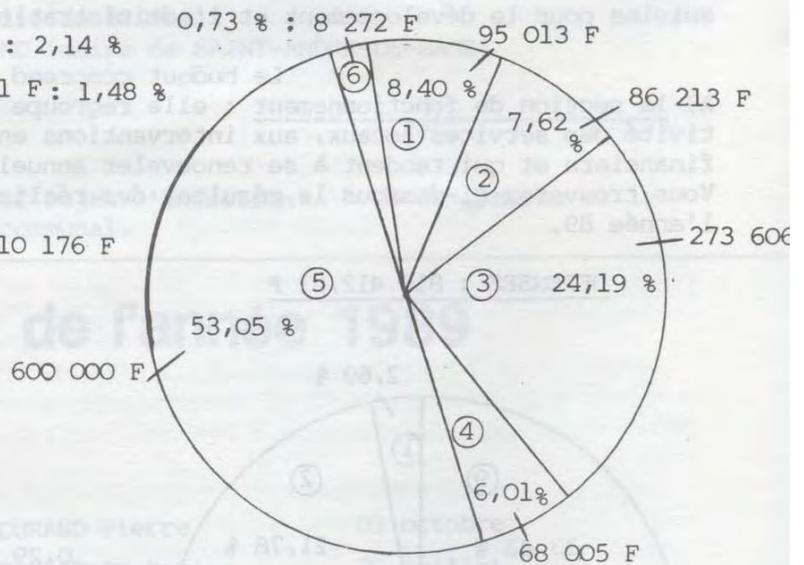
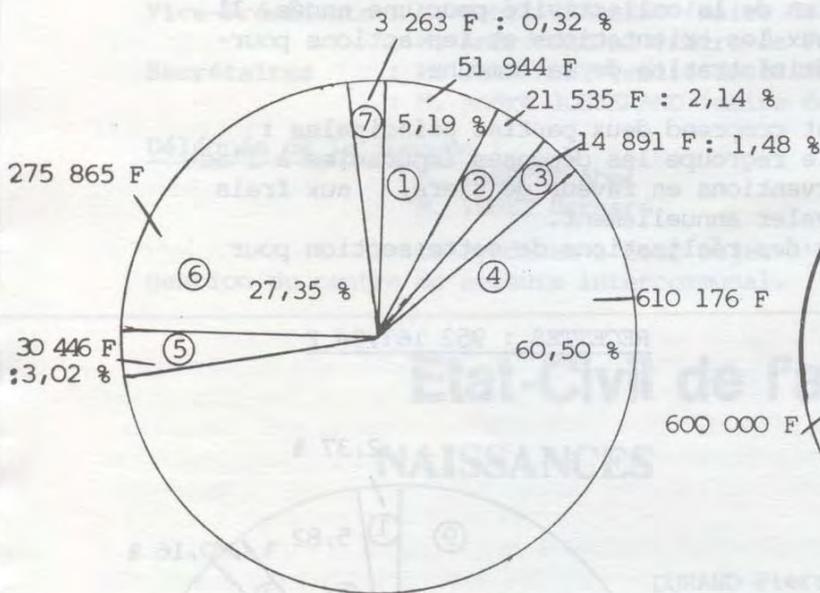
Excédent de fonctionnement : 133 755,13 F

B) La section d'investissement : elle décrit les opérations en capital, dépenses qui contribuent à accroître la valeur du patrimoine de la commune.

Résolument tourné vers la poursuite des efforts en matière d'investissement, ce budget s'inscrit dans la droite ligne des préoccupations et des projets manifestés par le programme du conseil municipal de mars 1989 comme en atteste les graphiques des opérations réalisées en cours d'année.

DEPENSES : 1 008 478,96 F

RECETTES : 1 131 108,96 F



- ① - Remboursement du capital des emprunts
- ② - Acquisition de matériels sportifs, chauffe-eau, container, enseigne mairie
- ③ - Acquisition terrain Safer
- ④ - Aménagement de deux logements et d'une salle scolaire d'informatique
- ⑤ - Acquisition de garages
- ⑥ - Voirie : réfection VC n°1 dite de la "Mulatière", VC n° 2 "Créffion", VC n°3 "Cocogne" et VC n° 6 "Nécudet".
- ⑦ - Divers

- ① - Excédent d'investissement
- ② - Subvention d'équipement
- ③ - Prélèvement sur recettes de fonctionnement
- ④ - Participations à des travaux d'équipement - T.V.A.
- ⑤ - Emprunts
- ⑥ - Recouvrement de créances à long ou moyen terme.

Excédent d'investissement  
122 630 F  
 correspond aux restes à réaliser.

**JOSEPH PAQUET,**  
**1er MAIRE de SAINT-GENIS-SUR-MENTHON**

-----

Cet article vient en préambule d'une exposition qui vous sera présentée à la mairie de Saint-Genis-sur-Menthon au mois de mai de cette année, à l'occasion du 200ème anniversaire de notre commune. C'est en effet en décembre 1789 que l'Assemblée constituante créa cette nouvelle division territoriale et le 8 avril 1790 que nos concitoyens désignèrent le 1er conseil (alors appelé "conseil général") de Saint-Genis-sur-Menthon.

-----

Joseph PAQUET naît à Saint-Genis-sur-Menthon le 10 décembre 1731, de Benoît Paquet, cultivateur, et de Marie Pelletier. Arrière petit-fils et petit-fils de laboureurs, issu d'une famille de neuf enfants, il se destine très tôt à la culture de la terre comme il est d'usage à l'époque. Benoît, son frère cadet, embrasse quant à lui la carrière ecclésiastique.

A 28 ans, n'ayant plus ni père ni mère, Joseph décide d'épouser une fille de Dommartin, Marguerite Pelletier. Cette union ne va pourtant pas sans difficultés. Joseph doit en effet obtenir une dispense de Monseigneur l'archevêque pour parenté de 3ème ou 4ème degré. Cette dispense, accordée le 12 novembre 1759, lui permet de recevoir la bénédiction nuptiale en l'église de Saint-Genis huit jours plus tard. De ce mariage naissent treize enfants : Claudine en 1760 ; Marie-Marguerite en 1762 ; Benoît en 1764 ; Claude en 1765 ; Joseph en 1766 ; Marie-Benoîte en 1767 ; Benoîte en 1768 ; Marie-Joseph en 1770 ; Pierre en 1772 ; Jean-Pierre en 1773 ; Jean-Louis en 1774 ; Marie en 1775 et Blaise en 1777. Mais quatre d'entre eux décéderont avant leur 5ème anniversaire.

Vient alors l'année 1789 et avec elle la Révolution. La création de la commune entraîne celle de l'administration municipale à la tête de laquelle un maire doit être désigné. Joseph Paquet, laboureur aisé demeurant au hameau de Lomy, peut légitimement prétendre à la fonction. Il figure en effet parmi les éligibles, payant plus de 6 livres de contributions directes chaque année. Le 8 avril 1790, jour de la désignation du conseil de la commune, il est élu à la majorité de 27 voix sur 42 votants et devient ainsi le 1er maire de Saint-Genis-sur-Menthon.

Malgré le décès l'année suivante de Marguerite Pelletier, sa femme, il assure cette fonction jusqu'au 7 pluviôse an II (26 janvier 1794), date à laquelle son fils Benoît, fermier à Nécudey, le remplace à la tête de la commune. Joseph Paquet cesse alors toute activité politique. Elu adjoint en l'an VIII pour représenter Saint-Genis au sein de la municipalité cantonale, il démissionne aussitôt pour raisons de santé. Il décède le 18 prairial an X ( 7 juin 1802), à l'âge de 70 ans.

# la vie à SAINT-GENIS-SUR-MENTHON

## à la veille de la Révolution

Malgré l'essor urbain important que connaît la France au XVIIIème siècle, 85 % des habitants du royaume sont en 1789 des ruraux, pour au moins les deux tiers des paysans.

Située au coeur de la province de Bresse, la paroisse de Saint-Genis-sur-Menthon, forte de près de 500 âmes, illustre à merveille cette société majoritairement rurale et paysanne à la veille de la Révolution....

Dressé au sommet d'un coteau sur la rive gauche du Menthon, le bourg du village, dominé par le clocher, témoigne de la force de la tradition dans ce monde rythmé par les travaux des champs et l'alternance des saisons. L'église constitue en effet le pôle essentiel d'un cadre de vie presque uniquement restreint au village. Les dimanches et autres jours de fêtes, nombreux sont les fidèles pour assister au prône. Mais Jean-Antoine-Camille de Barruel les connaît tous, lui qui depuis vingt ans déjà exerce le ministère dans la paroisse.

Le cabaret constitue aussi l'un de ces lieux privilégiés où entre deux verres, on échange un propos. Les grands jours, on se bouscule chez Claude Delaye et Benoît Marchand, tous deux cabaretiers, l'un au bourg, l'autre à la Terrasse.

La Terrasse, c'est aussi le hameau des charpentiers André Métras et Noël Broyer que l'on implore de se hâter lorsque le bâtiment de la ferme menace de s'écrouler. La paroisse connaît ainsi un artisanat des plus florissants. Outre des charpentiers, on recense aussi plusieurs maréchaux-taillandiers : Jacques Grézeaud est installé au bourg tandis que Jean Guillot exerce à la Terrasse. Jacques Gevrais et Antoine Béguet, charrons, sont eux établis à Manthène. On compte également quelques tisserands dont Pierre Caillat à Nécudey, un maître sabotier, Benoit Chaffurin au bourg, et un tailleur d'habits, Claude David à Corfiou.

Pourtant, l'immense majorité de la population de la paroisse se compose de ceux que nous appelons communément les "paysans". S'ils appartiennent au monde de la roture, tous n'ont pas le même statut social. On distingue ainsi les laboureurs et les fermiers, les journaliers et manouvriers, les chambriers et domestiques. Entre ces hommes qui travaillent la terre, le clivage majeur réside dans l'accès au moyen de production essentiel, l'attelage et la charrue. C'est ce critère qui définit le "laboureur" : le plus souvent fermier, il tient le haut du pavé. En cette fin de XVIIIème siècle, ils sont bien une soixantaine. Les plus aisés d'entre eux exploitent les grands domaines de la paroisse. Parmi ces véritables "cops de village", on reconnaît Claude Mathon à la Grivaudière, Jean Quivet au Pin, Antoine Carrage au Peuple, Claude-François Bouly à Cocogne ou encore Pierre Navoret à Nécudey. Ces terres procurent de bons revenus aux nobles qui les possèdent, ces

seigneurs de Montfalcon, de Nécudey, comte de Loriol ou autres privilégiés : sur onze domaines, quatre rapportent au bas mot de 800 à 1000 livres de fermage par an, cinq de 1000 à 1500 et deux de 1800 à 2000 livres.

En dessous des fermiers on trouve les manouvriers, ces propriétaires parcellaires qui louent leur force de travail pour compléter leurs revenus. Ils font la transition avec les journaliers qui, au rythme des saisons, errent de ferme en ferme à la recherche d'un emploi toujours précaire. On en compte bien une vingtaine dans l'étendue de la paroisse. Sans cesse menacés par le chômage, ils se retrouvent au bord de l'indigence. Cette misère, on la rencontre aussi au détour des chemins : nombreux sont en effet les mendiants qui tendent la main aux passants la journée durant et recherchent un toit à l'heure du crépuscule. Parfois des familles entières, sans feu ni lieu, saisonnièrement désœuvrées ou définitivement chassées par la misère, campent un moment aux limites du terroir. L'autre jour, on a même enterré dans le cimetière un pauvre mendiant de 70 ans natif du Dauphiné. Il s'appelait Claude Geofroy.

Pourtant nous sommes à la veille de la Révolution et la plupart des habitants sont aisés. Ils peuvent vendre du blé, du bétail ou encore des volailles engraisées sur les marchés. Ce n'est d'ailleurs là qu'une partie de leur production, la terre donnant chaque année des récoltes très diversifiées : froment, seigle, orge, avoine, blé noir, blondé, pois, fèves.... Avec près de 3000 quintaux de récolte par an (soit environ 1500 de nos quintaux actuels), le froment constitue la production essentielle. Il faut dire que le pain, fait à partir de cette farine, constitue un aliment de base pour l'habitant. Trois à quatre livres de pain par jour, souvent beaucoup plus, c'est ce que dévore l'homme adulte. Le quignon est comme à l'accoutumée trempé dans une soupe composée d'un mélange d'eau et d'huile, agrémentée suivant les jours de choux, navets, haricots, pois secs et de lard.

Installé sur le bief du Menthon, au hameau de Pessolard, le moulin de Jean-Louis Huchet broie le froment nécessaire à la fabrication de cet aliment quotidien. En contrepartie de ce service, le paysan se voit contraint de verser une taxe au meunier : la mouture. Taxe que les habitants s'accorderont bientôt à dénoncer, l'estimant trop variable. Ce sera au début de l'année 1789, alors que le moulin, pris dans les glaces, cessera de moudre la récolte...

Christophe GREFFET

Conseiller municipal

...il faut savoir...il faut savoir...il faut savoir...il faut savoir...

## MAIRIE

### Rappel des heures d'ouverture :

Lundi	de 08 H 00 à 12 H 00
Mercredi	de 08 H 00 à 12 H 00
Vendredi	de 13 H 30 à 17 H 00
Samedi	de 13 H 30 à 16 H 00

M. le Maire reçoit le samedi après-midi de 14 H 00 à 16 H 00.

---

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

C'est très prochainement qu'ouvrira la bibliothèque municipale dans un local aménagé du bâtiment de la mairie. Une équipe sera constituée pour animer ce nouvel espace où chacun pourra emprunter les livres de son choix. Livres qui seront pour la majeure partie gracieusement mis à la disposition de notre bibliothèque par la B.C.P. de l'Ain (Bibliothèque Centrale de Prêt) et également achetés grâce à la subvention inscrite au budget communal. Une fois par trimestre, la B.C.P. renouvellera le fonds des ouvrages en tenant compte des aspirations de chacun et chacune d'entre vous. Les enfants ne sont pas oubliés puisque des ouvrages tels que contes, bandes dessinées garniront aussi les étagères du local. L'accueil du public est prévu une ou deux fois par semaine. Souhaitons longue vie à cet espace de lecture !

---

## ÉCOLES

Ce sont 41 élèves, 18 garçons et 23 filles, qui suivent à l'école de Saint-Genis les cours de CM1 et CM2 dispensés par Mmes Fery, Colson, Roudeix et M. Garcia, directeur. Huit de ces enfants sont originaires de notre commune. Il existe en effet depuis plusieurs années déjà un regroupement pédagogique entre Saint-Genis et Saint-Cyr : ce sont 41 élèves de notre commune, de 3 à 11 ans, qui sont concernés.

Depuis 1986, l'école de Saint-Genis conduit également un Aménagement des Rythmes de Vie des Enfants en relation avec celle de Saint-Cyr. La commune et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont passé convention

pour le financement de cette opération qui consiste en une amélioration de la structure scolaire et à la mise en place d'ateliers proposés aux enfants après la classe (informatique, sports, dessin...). L'Amicale Coop. gère l'ensemble avec le conseil des écoles. Cette année le budget dépassera 70.000 francs avec l'embauche d'une monitrice sportive à temps partiel et l'indemnisation de 4 autres intervenants.

## SERVICE PUBLIC

Secrétariat de mairie	tél. : 85.30.42.72
Ecole	tél. : 85.30.54.09
Pompiers	tél. : 18
S.A.M.U.	tél. : 15
Centre anti-poisons de LYON	tél. : 78.54.14.14
M. le curé G. VELON SAINT-CYR-SUR-MENTHON	tél. : 85.36.30.60
Correspondant de la presse M. A. BUGNOT (voix de l'Ain & le progrès)	tél. : 85.30.40.58
Service social de PONT-DE-VEYLE Mairie de PONT-DE-VEYLE 1er étage Ouvert le lundi de 9 H 30 à 11 H 30 Assistante sociale : Mme BOYAT-ANQUETIL	tél. : 85.36.23.42
Perception de PONT-DE-VEYLE Ouvert tous les jours de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30 sauf le vendredi fermeture à 16 H.	tél. : 85.31.54.76
Centre des impôts de SAINT LAURENT-SUR-SAONE Ouvert tous les mardis et jeudis de 9 H à 12 H	tél. : 85.38.43.07
Recette principale de SAINT LAURENT-SUR-SAONE Ouvert tous les jours de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 16 H sauf le dernier jour ouvrable du mois.	tél. : 85.38.43.07
E.D.F. de MONTREVEL-EN-BRESSE	tél. : 74.30.83.03
S.E.R.E.P.I. de REPLONGES	tél. : 85.31.01.35

Nous portons à votre connaissance la nomination d'un CONCILIEUR pour notre canton sur ordonnance de M. ORIOL Premier Président de la cour d'appel de LYON. Le conciliateur est à votre disposition pour vous aider à résoudre, sans formalisme, ni aucun frais, les différends naissants entre particuliers à l'occasion de la vie quotidienne.

M. LATHUILLIERE vous reçoit de 9 H à 12 H en mairie de PONT-DE-VEYLE le premier et troisième mercredi de chaque mois. Toute correspondance ou prise de rendez-vous sont à adresser à M. le Conciliateur Mairie de 01190 PONT-DE-VAUX.

# LES ASSOCIATIONS

## SAINT-GENIS-SUR-MENTHON

---

Amicale de sapeurs pompiers	Président : M. VENET Bernard
Cantine scolaire	Président : M. GENAU Gérard
Club du 3ème âge	Président : M. PELUS Hippolyte
Comité de fleurissement	Président : M. PELUS Hippolyte
Société de chasse communale	Président : M. PONTUS Patrice

## SAINT-GENIS-SUR-MENTHON - SAINT-CYR-SUR-MENTHON

---

Amicale coopérative scolaire	Président : M. AMIN
	Responsable communal : M. GARCIA Ascensio
Anciens combattants	Président : M. CIZAIRE
	Responsable communal : M. BUGNOT Albert
Donneurs de sang	Président : M. DESMARIS Thierry
	Responsable communal : M. MONIER Joël
F.N.A.C.A.	Président : M. BAZONNARD
	Responsable communal : M. GREFFET Gilbert
Pêche	Président : M. CIZAIRE
	Responsables communaux : MM. DAUJAT Jacques PONTUS Patrice
Sou des écoles	Président : M. DIOCHON Christian
	Responsable communal : Mme CHARPIGNY Michèle